



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2026	Le douze octobre deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 05 octobre 2026	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Carole HERVAGAULT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Corentin LECOMTE, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuela FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Valérie LOUCHEL, Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Delphine MORELLE à Carole HERVAGAULT, Danyla GUY à Anne-Sophie DE BESSES, Elisabeth METRAL-SYORD à Emilie BRUNEL-RAYMOND
En exercice.....	<u>Excusé</u> : Fouad REQUINI
Présents	<u>Absent</u> : William BERTRAND
Pouvoirs	<u>Secrétaire de séance</u> : Marie-Claude LAURET
Votants	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.76 - SUBVENTIONS –VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL DANS LE CADRE DU NOËL DES AGENTS 2026

Rapporteur : Pascal MARIE

L'association "L'Amicale du Personnel" a sollicité la Municipalité pour un accompagnement financier en vue de l'organisation du Noël du personnel municipal en décembre 2026.

La Ville de Pont de l'Arche souhaite soutenir cet événement fédérateur pour les agents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association Amicale du Personnel en date du 11 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'OCTROYER à l'association Amicale du Personnel une subvention d'un montant maximum de deux mille deux cent euros (2 200 €) pour l'organisation du Noël du personnel 2026.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité :

Votants	25
Pour	23
Contre	2
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET